Délibération ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
EHPAD, Foyer logement, Maison de retraite
De 1 à 30 agents CNRACL

MODELE

ETABLISSEMENT :

L'an deux mille vingt-trois, le …….. (jour), à……. (heure),

Le Conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à (au siège de l'établissement ou autre…) en séance publique sous la présidence de ……., Président(e).

Présents : . ……

Absents : .. ……

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le (la) Président(e) rappelle à l'assemblée :

- que l'Etablissement a, par la délibération du , demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le (la) Président(e) expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à l'Etablissement les résultats le concernant.

Il (elle) précise que

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Etablissement de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2024 ;

Le conseil d'Administration, le Conseil ……., après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1er janvier 2024 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

- ☐ **(*) <u>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés :</u>**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

Indiquez l'un des quatre taux retenu par l'assemblée délibérante : soit **Taux : ……..**

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.19 % de la masse salariale assurée

- ☐ **(*) <u>Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non-titulaires de droit public :</u>**

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Taux unique : 0.70 %
Avec Franchise **15 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.19 % de la masse salariale assurée

- Autorise le (la) Président(e) ou son représentant à prendre et à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Le (la) Président(e),

(*) A préciser selon votre choix